

### Avis du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

## Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

Avis rédigé suite au Bureau syndical du SCoT de l'Aire Gapençaise du 20 mai 2015.

#### Les documents mis à disposition :

- le projet de SRADDT (diagnostic prospectif, charte, principes et méthodologie de mise en œuvre, annexes),
- les observations des Personnes Publiques Associées à son élaboration,
- l'avis de la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire,
- l'évaluation environnementale,
- l'avis de l'autorité environnementale.

Le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise, structure porteuse du SCoT approuvé le 13 décembre 2013, souhaite faire part de ses observations et de son avis sur le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire compte tenu du rôle de pôle et de bassin de vie majeur pour les Alpes du sud que joue le territoire de l'Aire Gapençaise.

En effet, l'Aire Gapençaise, composée de 72 communes intégrées dans 7 communautés de communes et une communauté d'agglomération, présente un bassin de vie cohérent de près de 80 000 habitants et porte un projet de développement ambitieux de son territoire.

Le SCoT intègre les orientations des politiques régionales qui se doivent elles-mêmes d'être partagées avec les territoires afin d'intégrer les volontés et orientations locales de développement. De ce fait, il paraît important que les présentes remarques constituent un premier support de discussion à l'échelle de la Région et à la déclinaison territoriale des orientations du SRADDT sur la « maille » comprenant l'Aire Gapençaise.

Le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise rappelle notamment qu'il avait émis des avis sur les schémas régionaux qui sont intégrés dans le SCoT, notamment sur le Schéma régional climat air énergie et ses objectifs territorialisés, et sur le Schéma régional de cohérence écologique.

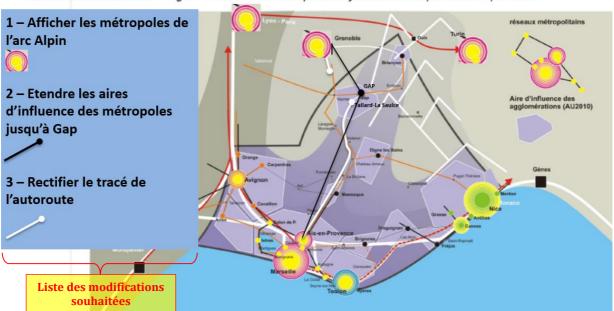
# Le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise souhaite que le SRADDT intègre les remarques suivantes :

### Diagnostic prospectif 2013-2020

La carte schématique des « systèmes métropolitains et polarités » représente des « réseaux métropolitains » dont le système est hyper-concentré sur le grand arc littoral méditerranéen. L'influence et les relations avec les aires urbaines alpines ne sont pas représentées. Il en est de même pour le système inter-régional alpin qui est non-représenté et occulte ainsi les échanges et déplacements de l'aire urbaine Gapençaise vers la métropole Grenobloise ou celle de Turin.

Ainsi, le SRADDT présente certains territoires du massif alpin comme étant « à l'écart » des influences métropolitaines, ceux-ci étant essentiellement perçus sous le prisme des relations saisonnières liées au tourisme ou de l'accès aux ressources naturelles.

> Le syndicat mixte demande à ce que la carte schématique des « systèmes métropolitains et polarités » soit modifiée :



carte à modifier Figure 1 : carte schématique des systèmes métropolitains et polarités

En effet, le pôle de Gap faisant partie des 13 « grandes aires urbaines » de la Région PACA, ses relations avec les réseaux métropolitains des régions PACA (Marseille – Aix-en-Provence) et Rhône-Alpes (Grenoble) doivent être identifiées dans le SRADDT.

Il est également demandé que le tracé de l'autoroute A51 (jusqu'à la Saulce et au départ de Grenoble) apparaisse sur l'ensemble des cartes du SRADDT.

De plus, la complémentarité entre l'aire urbaine de Gap et les territoires métropolitains des Régions PACA et Rhône-Alpes se doit d'être mieux identifiée et consolidée, notamment à travers les échanges économiques, l'enseignement supérieur, ainsi qu'en termes de transports et de déplacements. Le massif alpin ne doit pas être uniquement perçu à l'échelle de la Région comme un espace récréatif et de loisirs.

La complémentarité des deux Régions au travers de l'Arc alpin fait la force de la Région PACA et de l'Aire Gapençaise, dans la mesure où ces échanges leur ouvrent aussi des perspectives de se repositionner comme un grand carrefour international alpin avec l'ouverture sous le massif via le Montgenèvre.

Enfin, il est demandé à ce que l'aire urbaine cartographiée reprenne le périmètre du SCoT, plus en accord avec la réalité du bassin de vie que la simple aire urbaine INSEE.

#### La charte



## Pari 1 – Une Région qui fait société et qui accueille : le pari de l'égalité et des solidarités territoriales

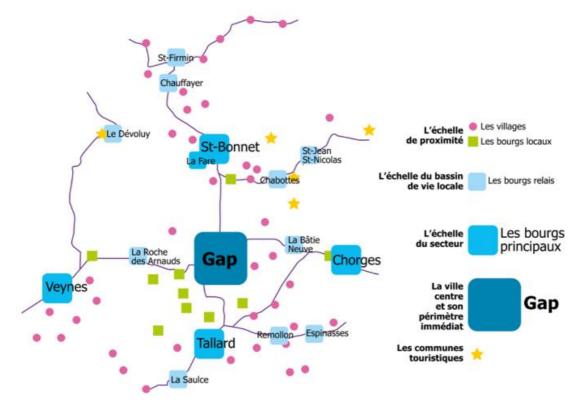
Le projet de SRADDT propose de prioriser les rythmes de développement démographique en fonction du degré de centralité selon 4 catégories (métropoles et agglomérations / villes de niveau régional / les petites villes, de plus de 5 000 habitants / les petites centralités). L'objectif affiché dans le projet de SRADDT est d'intensifier la croissance des espaces urbanisés des agglomérations et des centres locaux, et de maîtriser la croissance des centres de proximité.

A l'échelle des Hautes-Alpes, le territoire compte une agglomération et seulement 2 communes de plus de 5 000 habitants. L'organisation du développement du territoire ne peut pas être polarisée autour de 3 communes à l'échelle d'un territoire de montagne, contraint par son relief et qui s'étend sur 4 550 km².

Le syndicat mixte précise que le projet de développement porté par le SCoT vise à la fois à permettre le développement de toutes les communes du territoire et de rééquilibrer le développement autour de 4 bourgs principaux que sont Chorges, Veynes, Tallard et Saint-Bonnet-en-Champsaur afin de réduire le polycentrisme de la ville centre, Gap, en s'appuyant sur ces quatre polarités secondaires renforcées.

En effet, l'armature urbaine de notre territoire repose sur la ville centre, Gap, qui compte plus de 40 000 habitants, mais également sur 4 bourgs principaux, des bourgs relais, des bourgs locaux et des villages (communes de moins de 400 habitants). Cette armature urbaine est support d'un développement démographique et résidentiel organisé autour de plusieurs polarités et non uniquement autour de sa ville centre. Elle traduit l'engagement du territoire à minorer les obligations de déplacements de ses résidents par l'optimisation et le renforcement des liaisons de proximité.

#### Armature urbaine et rurale du SCOT



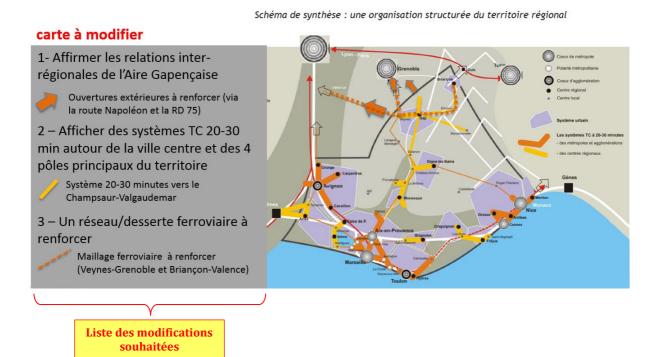
4

Concernant les leviers cités dans le projet de SRADDT afin d'intensifier la production de logements, le syndicat mixte du SCoT précise qu'il a déjà travaillé avec la Région pour identifier les premiers enjeux d'une stratégie foncière qui sera à affiner et à concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Par ailleurs, en réaction à l'orientation du SRADDT qui vise à privilégier l'effort de construction neuve des pôles urbains les mieux desservis par les transports collectifs et notamment le train (p.13 de la charte du SRADDT), le syndicat mixte précise que, dans les territoires ruraux, les transports collectifs ne peuvent se réduire au train et que les autres modes de transports collectifs (notamment les cars) sont également à prendre en compte du fait des politiques départementales, régionales et nationales (projet de Loi Macron qui libéralise les transports en commun par autocars) qui visent à développer ce mode de transport, permettant ainsi aux petites communes de se développer. De même, les solutions d'optimisation d'usage des véhicules légers (covoiturage, copartage) constituent un potentiel d'amélioration substantielle des déplacements dans les espaces de très faible densité.

Concernant l'ingénierie territoriale, la mise en œuvre du SCoT renforce la nécessité de disposer d'outils et de l'ingénierie nécessaires au suivi du SCoT, notamment à travers l'observation territoriale. Le syndicat mixte du SCoT précise qu'il poursuit son partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) afin de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du SCoT, notamment au niveau des questions méthodologiques, et souhaite qu'elle puisse être incluse dans les partenariats initiés par la Région avec les Agences d'urbanisme.

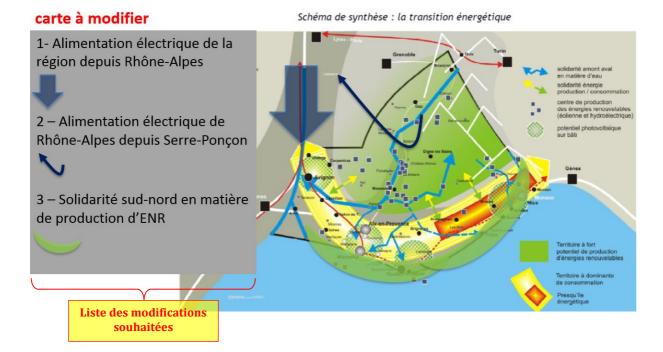
➤ Le syndicat mixte demande à ce que le schéma de synthèse « organisation structurée du territoire régional » soit modifié :



#### Pari 2 – Le pari de la transition écologique et énergétique

La carte de synthèse « transition énergétique » présente une vision réduite à la Région PACA de la production d'énergie endogène, mais qui ignore les liens producteurs/consommateurs, notamment en termes d'interconnexions avec la région Rhône-Alpes et avec l'Italie :

- alimentation électrique depuis les centrales situées en région Rhône-Alpes ;
- alimentation électrique de Rhône-Alpes depuis Serre-Ponçon.
- ➤ Le syndicat mixte demande à ce que le schéma de synthèse « transition énergétique » soit modifié :



En matière de développement des énergies renouvelables, le syndicat mixte demande à ce que la solidarité territoriale soit affichée dans un principe de réciprocité entre frange littorale (éolien en mer, thalassothermie, systèmes mutualisés...) et massifs alpins (solaire, éolien, hydraulique...). Les investissements régionaux sont de plus nécessaires pour stocker les énergies produites et les

Les investissements régionaux sont de plus nécessaires pour stocker les énergies produites et les orienter vers des usages de proximité. Les apports considérables des futurs réseaux électriques « intelligents » vont concourir à pouvoir améliorer la consommation sur place de l'énergie produite localement.

L'aménagement durable du territoire régional doit être basé sur la préservation et la valorisation des ressources de tous les territoires : le territoire alpin ne doit pas seulement être identifié comme « réserve verte et d'eau » de la Région.

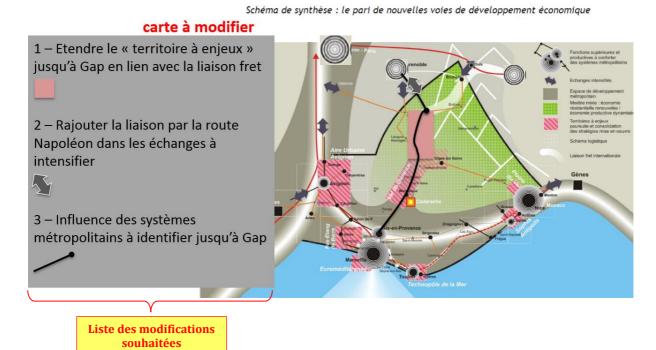
Il est également rappelé que Serre-Ponçon ne joue pas qu'un rôle important en matière de production d'électricité, mais aussi et principalement en matière d'agriculture (150 000 hectares de terres agricoles sont irrigués via les prélèvements d'eau sur la Durance et le Verdon), de gestion des crues et d'alimentation en eau potable, de support à l'activité touristique locale.

#### Pari 3 – Le pari de nouvelles voies de développement économique

Le développement économique est perçu par la Région sous le prisme de l'innovation mais, pour les territoires ruraux, les enjeux de maintien des emplois en place (notamment liés à l'économie résidentielle) et du développement des circuits courts doivent également être identifiés comme enjeux prioritaires. Les nouvelles filières issues de l'économie verte, de l'économie sociale et solidaire, ou de productions fondées sur des ressources locales, sont à mettre en relation avec la localisation d'entreprises soucieuses d'un nouveau cadre de vie pour exercer leurs activités. En effet, l'un des paris de la transition énergétique ne saurait nier les impacts du changement climatique, amenant à faire des ruptures potentiellement importantes avec les modèles économiques actuels.

Le syndicat mixte demande également à ce que les objectifs de maintien et de développement de l'enseignement supérieur, des formations professionnelles et de la recherche, notamment sur les filières spécialisées (énergie, éco-construction...) et sur les filières de niches (ex : polyaéro...) de l'Aire Gapençaise soient affichés dans le SRADDT.

> Le syndicat mixte demande à ce que le schéma de synthèse « les nouvelles voies de développement économique » soit modifié :



## Les orientations spatialisées

### Echelle régionale

Le syndicat mixte demande à ce que les relations avec les métropoles et les régions voisines soient identifiées dans le SRADDT.

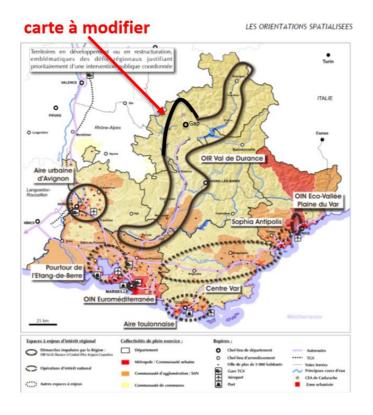
Le syndicat mixte précise que le projet du SCoT assure un développement territorial à l'échelle de tout le périmètre de l'Aire Gapençaise selon une armature urbaine et rurale qui hiérarchise le rôle de chacun des pôles qui la compose.

Avis du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise sur le SRADDT

L'OIR Val de Durance prend en compte la ville de Gap sans inclure son bassin de vie : dans une logique de développement territorial d'échelle régionale, le syndicat mixte du SCoT demande à ce que son périmètre soit étendu à l'ensemble du bassin de vie de l'Aire Gapençaise (qui représente 54% de la population et des emplois des Hautes-Alpes).

De plus, le syndicat mixte du SCoT demande à ce que les axes de développement liés à l'économique, au touristique et au développement résidentiel soient identifiés comme les principaux axes de développement stratégique au niveau du territoire et de la Région.

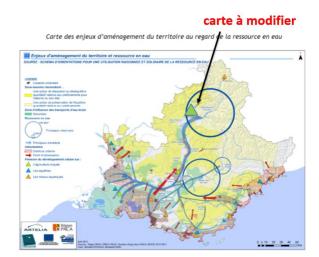
> Le syndicat mixte demande à ce que la carte des orientations spatialisées soit modifiée :



Concernant la ressource en eau, le territoire ne doit pas seulement être perçu comme un « réservoir d'eau » mais également comme un de consommation (eau potable, agriculture...).

De plus, il convient d'identifier les terres irriquées notre territoire de comme représentant un enjeu majeur lié à la disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture (arboriculture, maraîchage et cultures fourragères notamment).

Le SRADDT ne saurait nier les impacts de la mise en place de la loi LEMA et des débits réservés, ni les tensions engendrées entre les différents usages de l'eau. Le Syndicat mixte du SCoT demande à ce que les solidarités territoriales soient revues en conséquence en matière d'échanges d'eau.



#### **Annexes: Déplacements, Transports**

Le syndicat mixte demande à ce que le maillage régional à partir des métropoles ne se fasse pas au détriment de systèmes astucieux à trouver à l'échelle des polarités régionales et locales. L'approche polycentrique doit également être travaillée à l'échelle des déplacements internes aux aires urbaines et bassins de vie.

Le syndicat mixte demande à ce que figure sur la carte « ambitions pour les transports et déplacements » :

- le confortement de la ligne ferroviaire Paris-Briançon et de la ligne ferroviaire Veynes-Grenoble comme projets prioritaires au niveau de la Région, compte tenu de leur rôle de liaison entre les aires urbaines des Alpes et les métropoles du nord du territoire national, et de levier de développement touristique des Alpes du Sud;
- le prolongement de la liaison Val de Durance jusqu'à Oulx via le tunnel du Montgenèvre.
- > Le syndicat mixte demande à ce que la carte « ambitions pour les transports et déplacements » soit modifiée :

ANNEXE 2 : Ambitions pour les Transports et Déplacements en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Carte à modifier

Pour un rééquilibrage des réseaux

